

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2011)
Heft: [2]: Obligation de servir

Artikel: Quel modèle de service pour la Suisse?
Autor: Juilland, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514607>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



«Votre arme personnelle!».
Photos : JD Sauterel

Editorial

Quel modèle de service pour la Suisse ?

Div Dominique Juillard

Président de l'Association pour la *Revue militaire Suisse* (ARMS).

Toutes les armées d'Europe sont soumises - ou ont été soumises ces dernières années - à de très profondes réformes. La dernière en date est celle de la Bundeswehr allemande qui abandonne la conscription et va subir une cure d'amaigrissement, passant de 220'000 à 185'000 soldats.¹

Outres les aspects doctrinaux et organisationnels, ces réformes parfois révolutionnaires touchent aussi le modèle de service, en particulier l'obligation générale de servir. On observe comme tendance de fond l'abandon de la conscription - modèle très largement adopté en Europe depuis la Révolution française - au profit de la professionnalisation.

La Suisse, soumise aux mêmes évolutions et contraintes que ses voisins (transformation du paysage géopolitique et des menaces, réduction massive des budgets militaires, démographie fléchissante) s'est vu confrontée aux mêmes problèmes : transformer l'outil de défense pour l'adapter aux nouvelles menaces en tenant compte des facteurs incontournables que sont les finances, la démographie et le climat social. Cela devrait évidemment aussi passer par une remise en question de l'opportunité de notre modèle de service, du système de milice suisse. L'ajout de l'adjectif suisse me paraît indispensable, car pris dans son sens commun, le terme de milice a souvent une connotation très péjorative : nos voisins français ayant vécu l'occupation durant la Seconde Guerre mondiale et les Polonais de Solidarnosc ne gardent pas que de bons souvenirs de leur milice !

Or on assiste chez nous à un curieux blocage dès qu'une voix s'élève pour s'interroger sur l'opportunité du système de milice dans l'actuel contexte géopolitique. Ce blocage est néfaste, car postuler *a priori* - comme le font certains nostalgiques ou «fondamentalistes» de l'hélicisme - que l'armée suisse de demain ne peut être autre chose qu'une armée de milice, c'est mettre la charrue devant les bœufs.

Il est vrai que, dans l'absolu, le système de milice (dans son acception suisse) est le meilleur modèle car le plus démocratique, le plus «citoyen.» Jean Jaurès en faisait déjà l'éloge en 1910 dans son fameux *De l'armée nouvelle* : «De tous les systèmes militaires pratiqués dans le monde, c'est à coup sûr le système suisse qui se rapproche le plus de l'idéal d'une armée démocratique et populaire : c'est celui qui, par la réduction au minimum du séjour à la caserne, par le recrutement non seulement régional mais local, par l'organisation de toute la masse des citoyens valides en unités territoriales, confond le plus essentiellement la vie militaire et la vie civile.»

Mais vouloir maintenir *a priori* ce système sans chercher à savoir s'il est vraiment le plus pertinent pour répondre aux défis auxquels notre pays est confronté aujourd'hui et demain, c'est une grave erreur, c'est abuser de la confiance que mettent les citoyens dans ceux qui sont responsables de planifier l'armée de demain.

Tous ceux qui ont fait une école de cadre militaire savent que, dans la méthode de raisonnement tactique, on part des modes d'actions ennemis pour choisir notre mode d'action le plus approprié. Il en va de même au niveau de la stratégie nationale : ce sont les menaces et risques ainsi que l'évolution du milieu géostratégique et géopolitique qui vont déterminer la configuration des outils de défense... et pas des *a priori* mythiques.

Le système de milice a des qualités et des avantages indéniables. Ayant eu le privilège de co-diriger un exercice d'état-major de Grande Unité bi-national austro-suisse (RHEINTAL 1999), j'ai vu à l'œuvre côte-à-côte des officiers de milice et des officiers de métier et pu comparer sur pièce avantages et inconvénients des deux catégories. Nos officiers ont fait très bonne figure et soutiennent sans problème la comparaison avec les professionnels après une période - relativement courte - de mise en route. Mais ils ont d'indéniables lacunes.²

Ce qui frappe l'observateur objectif et neutre, c'est la propension chez nous à escamoter, voire à nier les limites, partant les faiblesses du système de milice dans le contexte géopolitique actuel.

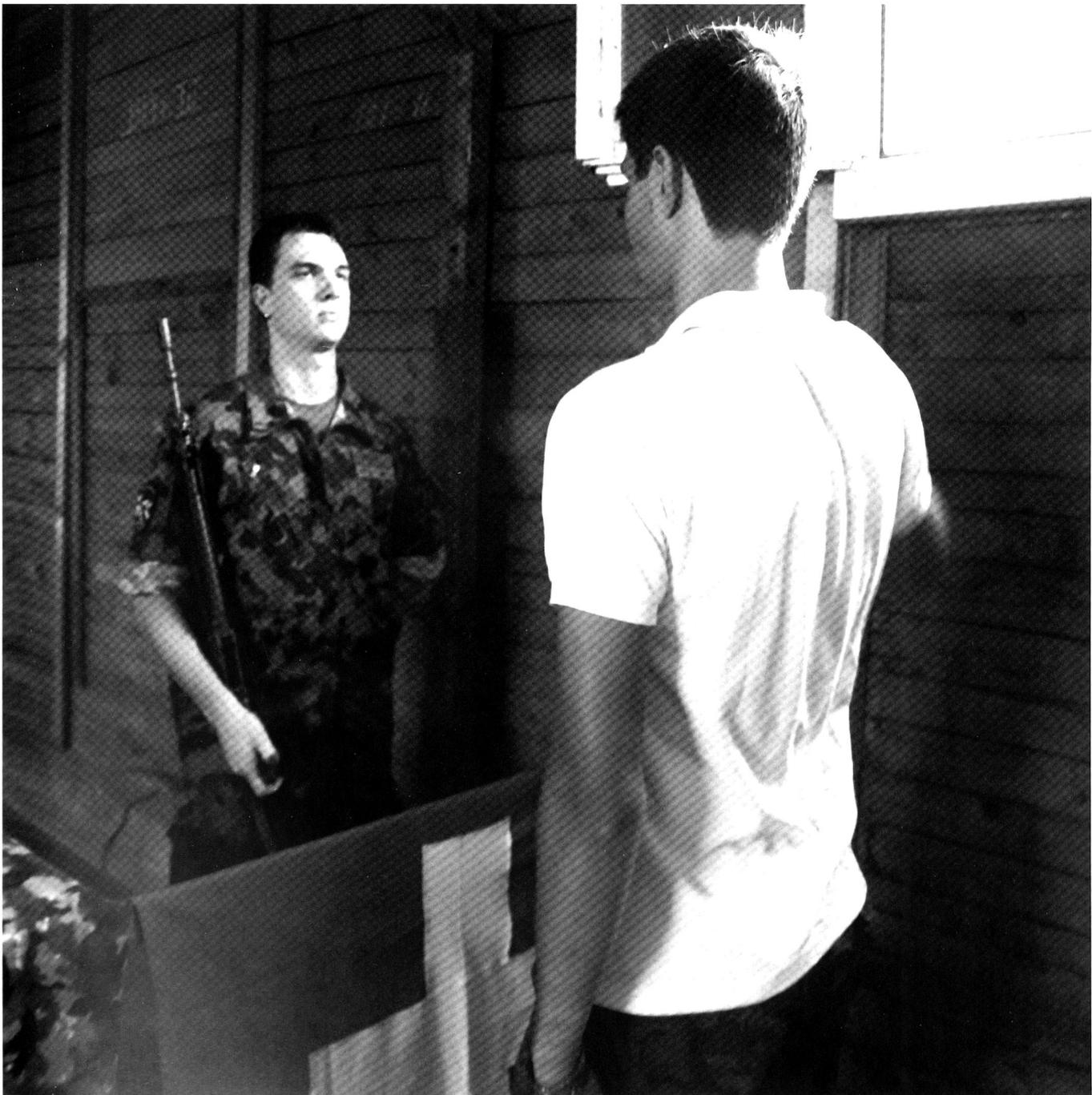
Il ne peut être question ici de faire l'inventaire exhaustif des avantages et des inconvénients du système de milice comme forme spécifique de la conscription. Ces quelques lignes voudraient simplement mettre en exergue que, dans le débat actuel, on se focalise volontiers sur les forces de la milice et qu'on omet, volontairement ou par manque de rigueur dans l'analyse de la situation, de prendre en compte les faiblesses du système.

Le système de milice se prête à merveille lorsqu'il s'agit de défendre le territoire national face à une menace dirigée directement contre celui-ci, qu'elle soit purement

militaire ou plus multiforme comme aujourd'hui. Il rend également de précieux services lorsqu'il s'agit de surveiller et de protéger des espaces, des ouvrages d'importance vitale ou des personnes.

Le système de milice se prête en revanche mal pour des opérations hors de notre territoire, surtout lorsque elles se prolongent dans la durée. Or que cela plaise ou pas, nos intérêts sont aujourd'hui menacés militairement à des centaines, voire des milliers de kilomètres de notre espace national, par exemple très concrètement au large des côtes somaliennes !

Par ailleurs, pour que le système de milice puisse fonctionner, il faut qu'un certain nombre de conditions cadre soient remplies. Or, tel est loin d'être le cas aujourd'hui. Je voudrais simplement rappeler trois faits.



Comme le dit Jaurès, la milice c'est le peuple en arme (sous entendu tout le peuple valide). Elle doit impliquer tous les citoyens au service de la patrie en cas de danger. Si l'on déduit plus de la moitié des Suisses qui ne font pas de service militaire (les femmes !), les résidents étrangers, qui bénéficient d'un permis de séjour (et qui profitent donc du bien-être suisse), tous les inaptes au service armé, force est de constater que ce n'est plus qu'une petite minorité du peuple qui s'engage pour la défense du pays. Or la clé de voûte du système de milice est l'égalité de tous les citoyens face à l'obligation de servir.³

La milice fonctionne lorsque lieu de domicile, lieu de travail et secteur d'engagement en cas de défense sont géographiquement proches, voire identiques. Nos brigades de frontières, avec leurs régiments de landwehr de l'Armée 61, étaient une bonne illustration de cette réalité. Avec la mondialisation et notre mode de vie actuel, cette proximité n'existe plus.

Lors d'une récente mise sur pied d'un bataillon de sauvetage pour lutter contre des inondations, une partie des effectifs (notamment des spécialistes indispensables) ne sont pas entrés en service quand bien même il s'agissait d'une formation d'alerte dont les membres étaient équipés de moyens de communication les plus modernes. Ces absences n'étaient pas dues à un manque de civisme ou à la mauvaise volonté. Beaucoup de militaires étaient tout simplement en voyage d'affaire au Japon ou en Chine, en vacances aux Seychelles ou à la Martinique.

Le service long est fort apprécié des jeunes, notamment des étudiants, car il permet d'accomplir l'ensemble de ses obligations en une fois et de ne plus être perturbé par des absences militaires durant les études et, plus tard, durant sa carrière professionnelle. Ce système est particulièrement bien adapté aux nouvelles exigences du monde universitaire et professionnel. Mais ce sont souvent ceux qui ont un fort potentiel pour accéder à des postes de cadres et de responsabilité qui choisissent ce mode de service. A l'évidence, ces gens qui, dans l'ancien système, devenaient sous-officiers, puis souvent officiers sont désormais définitivement perdus pour l'armée car ils quitteront l'institution en ayant définitivement accompli toutes leurs obligations en restant soldats. A l'évidence, le système de milice ne fonctionne que si les plus doués pour le commandement acceptent d'assumer des responsabilités de cadres au sein de l'armée. Or c'est loin d'être le cas aujourd'hui. A titre d'exemple, les officiers EMG n'ayant pas l'Etat comme employeur ne représentaient plus que 20% dans les récentes promotions, alors que leur part s'élevait encore à 60% dans les années 1990.

Ce numéro spécial de la RMS est consacré aux différents modèles de service militaire. Par la diversité des articles et des opinions exprimées, il veut aider ses lecteurs à se faire un avis raisonné, construit à partir d'arguments rationnels, tenant compte des réalités politiques nationales et internationales qui influencent notre politique de sécurité, partant notre armée. Notre objectif

n'est pas de proposer une solution toute faite, encore moins de nous faire les porte-paroles d'une quelconque solution officielle. Nous ne défendons pas non plus les différents modèles proposés dans certains programmes politiques, qu'ils soient de gauche ou de droite, d'abolitionnistes ou de fondamentalistes nostalgiques.

Notre propos est d'apporter des éléments de réflexion! Lorsque nous aurons à nous exprimer sur l'avenir de notre défense, nous pourrions ainsi choisir l'armée la plus apte à protéger notre pays des dangers qui le guettent. Le commandant de corps Roger Mabillard disait : « La guerre ne fait pas de différence entre une armée de milice et une armée professionnelle. Elle ne distingue qu'entre une armée apte au combat et celle qui ne l'est pas ! »

D.J.

1 Pour mémoire, l'Allemagne a une population de 83 millions d'habitants. Si l'on appliquait le même ratio militaires-population à la Suisse, l'effectif de son armée devrait être de moins de 18'500 soldats. Or la Commission de politique de sécurité du Conseil des Etats vient de demander une armée de 100'000 hommes. L'Autriche, dont les dimensions, la population et le contexte géostratégique sont proches des nôtres, envisage une armée de 55'000 militaires ! Certes, comparaison n'est pas raison. Mais cet écart laisse tout de même songeur, surtout si l'on considère que le territoire allemand a une superficie de 357'00 km² (près de dix fois plus grande que celle de notre pays) avec deux façades maritimes et des responsabilités sur le plan de la sécurité mondiale et européenne autrement plus exigeantes que la Suisse. On se demande bien quelles sont les menaces si dangereuses et particulières qui pèsent sur la Suisse pour que l'on ait besoin d'une si grande armée.

2 Comment pourrait-il en aller autrement ? Rappelons ici qu'un officier français fait, après avoir obtenu son baccalauréat et deux ans d'Ecole préparatoire, une Ecole d'officiers de trois ans, d'où il sort avec un master et son brevet de lieutenant «toutes armes». Ce n'est qu'après un an d'Ecole d'application d'arme (infanterie, arme blindée-cavalerie, génie, etc.) qu'il sera affecté à un régiment. A mi-carrière, il fera une Ecole de guerre (l'équivalent de notre cours EMG) de deux ans puis, s'il est prévu pour le généralat, il sera stagiaire durant un an à l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) : au total huit ans de formation, sans compter les stages de formation spécifiques !

3 C'est pourquoi je plaide pour un service national – un service à la communauté en compensation du privilège d'habiter ce pays - auxquels tous les habitants de la Suisse seraient astreints. Ce service national pourrait prendre les formes les plus diverses. Le service militaire ne serait qu'une modalité, récompensé par des privilèges adéquats car étant le service le plus astreignant, contraignant et le plus risqué, puisque pouvant aller jusqu'au sacrifice de sa vie.